



## CASTAGNADES des Monts d'ARDECHE

BULLETIN D'INSCRIPTION AUX JOUTES GASTRONOMIQUES AMATEURS 2018

JOUTE GASTRONOMIQUE AMATEURS de la COMMUNE DE .....

Ces Joutes se déroulent sur chaque lieu des **CASTAGNADES** en ARDECHE du 7 octobre au 11 novembre 2018. Une Finale départementale est organisée à l'occasion de la dernière Castagnade à **Joannas le 11 novembre**. Celle-ci réunira les Lauréats des onze Joutes et permettra ainsi de désigner la meilleure recette des Joutes 2018. Le 1er Prix attribué au Lauréat de la finale départementale sera un séjour pour 2 personnes aux **Thermes de Saint-Laurent-les-Bains** comprenant 2 nuitées au Logis Cévenol, une après-midi de soin au SPA comprenant le Bain Hydromassant, Le bain de boue, la douche pénétrante, les immersions en piscine. Le tout en Pension complète comprenant : le repas du 1<sup>er</sup> soir, la Pension complète du jour suivant, le Petit déjeuner le jour du départ. **Valeur estimative : 320 €.**

**Le thème 2018, qui sera le sujet de toutes les Joutes, est : "Entrées froides à base de châtaignes".**

### Règlement :

Ces Joutes s'adressent à toutes les personnes amateurs cuisinant des produits à base de châtaignes.

Le candidat-amateur s'engage à respecter en tout point le règlement **présenté au verso**.

Le bulletin d'inscription, dûment rempli, sera rendu aux organisateurs de la Castagnade locale. Les contacts de chaque organisateur sont disponibles sur le site internet **www.castagnades.fr**

Le dépôt de candidatures doit s'effectuer impérativement quatre jours avant le déroulement des Joutes Gastronomiques Amateurs liées à la Castagnade des Monts d'ARDECHE à laquelle le candidat souhaite participer.

**NOM et PRENOM :**

**ADRESSE POSTALE :**

**ADRESSE E-MAIL :**

**TELEPHONE FIXE OU PORTABLE :**

**FAIT A :**

**LE :**

**SIGNATURE :**



Avec le soutien de :



## REGLEMENT DES JOUTES GASTRONOMIQUES AMATEURS 2018 DE LA CONFRERIE DE LA CHATAIGNE D'ARDECHE

- 1) La Joute est ouverte à toute personne quelque soit leur origine territoriale d'origine ou d'habitation; la Joute demeure fermée aux professionnels des métiers de bouche.
- 2) Chaque personne concourant ne peut participer qu'à une seule Joute par an.
- 3) Les anciens lauréats peuvent concourir à nouveau à condition de ne pas reproduire la recette avec laquelle ils ont gagné auparavant.
- 4) Le thème des Joutes est choisi par le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche en partenariat avec la Confrérie de la Châtaigne d'Ardèche et les organisateurs.
- 5) Le nombre de candidats à chaque Joute est limité impérativement à 12.
- 6) Chaque candidat s'engage, en déposant sa préparation culinaire, à donner sa recette sur papier A4. En cas de d'absence de recette écrite, le Jury rejettera la candidature.
- 7) Chaque candidat doit être informé, qu'en cas de victoire, sa recette sera obligatoirement publiée sur le site informatique de la Confrérie, son nom et son prénom également, SAUF si le candidat émet son opposition sur la publication de son identité.
- 8) Chaque candidature doit avoir lieu maximalelement quatre jours avant le déroulement de la Joute.



- 1) Le Jury de la Joute doit être composé au moins de six personnes dont au moins quatre confrères.
- 2) Le Jury délibère à huis clos et ses débats sont confidentiels.
- 3) Le Jury notera le goût de la châtaigne sur 40, l'odorat, le visuel, la créativité seront notés sur 20
- 4) Le Grand Commandeur ou le confrère délégué annoncera, aux côtés des organisateurs, les résultats de la Joute.
- 5) Les organisateurs offriront au lauréat ainsi qu'à tous les candidats des récompenses, si possible rattachées au monde de la châtaigne; de son côté, la Confrérie de la Châtaigne offrira un diplôme nominatif au lauréat.
- 6) Chaque Lauréat s'engage à participer à la Finale Départementale lors de la dernière Joute des Castagnades.



- 1) Sont acceptées les préparations à la châtaigne déclinées sous toutes ses formes, suivant le thème imposé.
- 2) Chaque préparation doit pouvoir être partagé en six ou huit parts.
- 3) Les préparations doivent être amenées, ainsi que le texte de la recette, en emballage perdu.
- 4) Les préparations seront remises, ainsi que la recette écrite sur un A4, à la personne chargée de cet accueil.  
L'accueillant est soumis à la plus grande confidentialité, il apposera un N° à la recette et à la fiche remplie par ses soins avec les noms, prénoms, adresse mail et numéro de téléphone du candidat.
- 5) Les fiches, les recettes écrites et les feuilles de notation sont conservées par la Confrérie de la Châtaigne d'Ardèche. En cas de réclamation et/ou de contestation, la Confrérie se servira des documents précités pour faire réponse.



Ce règlement est la propriété de la Confrérie de la Châtaigne d'Ardèche et est remis à chaque candidat.

